

Décharge annuelle

Concerne uniquement les demi-pensionnaires non transportés et les externes qui suivent leur emploi du temps

Dans le cas où les entrées et les sorties de votre enfant coïncident avec son emploi du temps, c'est à dire qu'il arrive à la première heure de son emploi du temps et part à la dernière heure de son emploi du temps (par demi-journée pour les externes, à la journée pour les demi-pensionnaires), avec cette décharge vous autorisez votre enfant à quitter l'établissement même en cas d'absence imprévue d'un enseignant. L'établissement prendra contact avec les familles par le biais de Pronote (SMS ou email) pour les informer de la modification de l'emploi du temps.

Nom de l'élève :

Classe :

Régime : Externe demi-pensionnaire

Nom du (des) responsable(s) légal(aux) :

- J'autorise mon enfant à sortir de l'établissement même en cas de modification imprévue de son emploi du temps et je dégage l'établissement de toute responsabilité.

A....., le.....

Signature des responsables légaux